



CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

**Revue de presse du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC)  
- 6 mai 2009**

**Notre revue de presse publie des articles parus dans la presse d'ici ou d'ailleurs. Les opinions émises dans ces textes ne reflètent pas nécessairement nos positions. Notre revue de presse n'a qu'un seul but, soit celui de vous informer.**

**Bonne lecture !**

**Comité communication du CNC**

<http://www.lecnc.com>

[cnc@lecnc.com](mailto:cnc@lecnc.com)

\*\*\*\*\*

**La Presse, 6 mai 2009 - Réplique : La proposition de Michael Ignatieff pour améliorer l'accès à l'assurance emploi n'est pas improvisée**

Il y a un peu plus d'un mois, nous avons incité le chef du Parti libéral du Canada, Michael Ignatieff, à faire preuve de courage et à préciser ses mesures d'engagement pour réparer et améliorer le régime d'assurance emploi. Force est de constater que notre appel a été entendu et que les propositions exprimées publiquement par le chef du PLC sont de haut niveau.

D'aucuns seront dérangés par cette proposition (d'uniformiser à 360 le nombre d'heures de travail requis), et seront tentés de faire le procès passé des libéraux. D'autres, à l'instar de l'éditorialiste en chef de La Presse, André Pratte, prétendront qu'il s'agit "d'une proposition téméraire et irréfléchie", qu'il y a lieu de "prendre garde à ne pas faire des changements improvisés ou trop coûteux". Quant à la position du gouvernement Harper, elle est insignifiante et sans coeur.

Nous avons été artisans de ces rapprochements avec les libéraux, et de la mise en place de très larges alliances au sein de la société pour favoriser les changements désirés. Si nous avons été au-devant de tous les combats menés contre les compressions imposées au régime d'assurance emploi depuis 1993, nous avons aussi proposé des éléments de solution. Plus particulièrement, et cela depuis quelques années, nous avons tendu la main aux libéraux, dans un esprit de réconciliation fondé sur la vérité et sur la justice.

Il n'est pas juste de considérer la position libérale comme étant irréfléchie, téméraire, trop

coûteuse. Chaque année, le régime d'assurance emploi module la vie de centaines de milliers de travailleurs, pris entre deux emplois. Malheureusement, une majorité de chômeurs n'arrivent plus à se qualifier à l'assurance emploi: depuis 1996, la couverture du régime (le ratio prestataires-chômeurs) est tombée en dessous des 50%, justement à cause du resserrement des critères d'admissibilité. Les premières victimes sont les travailleurs à statut précaire.

On ne compte plus les voix qui réclament une meilleure admissibilité à l'assurance emploi: le Conference Board du Canada, l'Institut CD Howe, de nombreux économistes québécois et canadiens, hommes et femmes politiques, comme les premiers ministres du Québec et de l'Ontario, observateurs et commentateurs, groupes de femmes, syndicats... Combien d'articles et d'éditoriaux, que nous pourrions résumer dans cette formule éclairée, celle de Mario Roy dans La Presse du 13 décembre 2008: "La façon élégante, juste et efficace de régler le dossier sera sans doute de bonifier le régime d'assurance emploi, notamment en décadennassant l'accès aux prestations."

Il n'y a rien d'improvisé dans la position libérale qui s'affirme comme une position courageuse, en phase avec la société, en phase avec les besoins criants, avec les demandes et avec les majorités qui s'expriment. En phase aussi avec ce concept de solidarité sociale qui se retrouvait au coeur même du Livre blanc de Brice Mackasey pour un meilleur régime d'assurance-chômage, sous le gouvernement Trudeau, en 1971.

Comprenons aussi une chose: les coûts d'un tel chantier seront assumés, sans défaut, par les seules cotisations des travailleurs et des employeurs, considérant que le gouvernement ne finance plus la caisse d'assurance emploi depuis la fin des années 80. La caisse continue d'ailleurs à enregistrer des surplus, et s'il le fallait, une hausse de seulement 10 sous affecterait des revenus d'environ 1 milliard de dollars.

L'assurance emploi doit redevenir un programme qui assure la sécurité économique, et donc la dignité, des travailleurs qui perdent leur emploi et qui se retrouvent temporairement en situation de chômage. La seule partisanerie que nous connaissons est là. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à saluer la prise de position de M. Ignatieff, et à l'encourager dans cette voie.

Pierre Céré

*L'auteur est porte-parole du Conseil national des chômeurs (CNC).*

\*\*\*\*\*

## **Le Soleil, 6 mai 2009 - Opinion : Tombée sur la tête**

Que se passe-t-il avec l'opposition au fédéral? Sont-ils tous tombés sur la tête? Ouvrir aussi grand le programme d'assurance emploi ça revient à faire reculer le pays 30 ans en arrière. On croirait que Québec solidaire a infiltré les trois partis d'opposition. 360 heures pour obtenir du chômage, ça fait seulement neuf semaines de travail. Ce sont les travailleurs stables et leurs employeurs qui vont subventionner tous ces abonnés du chômage qui vont se payer 43 semaines de vacance par

année. Et on retrouvera tous ces abus du passé pour subventionner l'économie de la paresse dans toutes les régions pauvres du pays. Comme créer des programmes bidons pour faire travailler des gens neuf semaines, ce qui reviendra à les subventionner 12 mois par année, donc à vie. C'est beau d'avoir une conscience sociale, mais de là à nuire à l'économie en encourageant une large partie de la population à travailler le moins possible, il y a une limite.

Jeannot Vachon  
Québec

\*\*\*\*\*

### **Le Soleil, 6 mai 2009 - Chômage et politique**

On peut comprendre la stratégie du chef libéral Michael Ignatieff d'éviter de brûler ses bonnes idées en les livrant trop rapidement en pâture à ses adversaires politiques. Il faudrait néanmoins qu'il explicite davantage ce qu'il compte faire avec le régime d'assurance-emploi pour que les Canadiens puissent juger de la pertinence d'une réforme... et d'une autre campagne électorale.

La proposition de M. Ignatieff d'accorder des prestations d'assurance emploi après 360 heures de travail est certes séduisante auprès des Canadiens qui craignent de perdre leur emploi à cause du ralentissement économique. Ce critère de 360 heures est bien en deçà des 420 à 910 heures présentement exigées pour pouvoir toucher un chèque.

Mais sur quoi s'appuient les libéraux pour justifier cette modification au régime transformé en 1996 par un gouvernement libéral?

Le régime d'assurance emploi est complexe. Ses règles ne doivent pas être modifiées au gré des humeurs et des intérêts politiques, ni des fluctuations économiques. Le régime doit fournir un revenu aux personnes qui se retrouvent sans emploi, mais aussi faire en sorte que ces mêmes individus préfèrent chercher et occuper un emploi, plutôt que de se fier régulièrement à des prestations de chômage pour vivre.

Il est à l'honneur du chef libéral de se porter à la défense des chômeurs alors que son parti n'avait pas hésité en 1996 à revoir leur protection à la baisse. Des travailleurs, qui pouvaient à cette époque obtenir un chèque de chômage après 14 semaines de boulot (210 heures), ont dû rompre avec l'alternance travail-chômage et se mettre à l'ouvrage. Certains ont abouti à l'aide sociale, d'autres ont préféré l'exil. La pression a été forte pour diversifier l'économie des régions.

Combien de temps se manifesterait l'empathie de M. Ignatieff? Il présente les 360 heures comme un critère temporaire. Il ne précise toutefois pas combien de temps durera cette mesure provisoire. Selon le PLC, le taux de chômage devra redescendre à quel niveau pour que le seuil d'admissibilité soit revu?

Il serait aussi intéressant de savoir quel est le pourcentage de sans emploi que le Parti libéral

voudrait voir protéger par l'assurance-emploi et quel débours supplémentaire serait exigé pour ce faire de la part des employeurs et des salariés sur le marché du travail. En 1940, environ 42 % de la main-d'oeuvre était protégée. En 1971, la proportion atteignait 96 %, mais elle est redescendue aujourd'hui à 46 %. Quelle cible veut atteindre l'équipe Ignatieff?

Le régime actuel n'est pas parfait et montre des faiblesses en cette période de crise économique. La suggestion des libéraux de recourir à une étude indépendante pour l'évaluer et proposer des correctifs est bonne. Le chef libéral avance cependant sur un terrain hasardeux lorsqu'il présente la réforme de l'assurance-emploi comme un dossier qui pourrait avoir droit de vie ou de mort sur le gouvernement conservateur de Stephen Harper.

En période d'incertitude économique, la majorité des Canadiens rêvent à autre chose que de se retrouver à nouveau en campagne électorale. Des perturbations politiques ne doivent pas s'ajouter aux perturbations économiques.

Le maintien et la création d'emplois, de même que la formation disponible pour améliorer l'employabilité, préoccupent probablement davantage les Canadiens que le régime d'assurance emploi. Le chômage n'est pas un projet mobilisateur pour l'avenir.

Or, les libéraux n'avancent pas de nouveaux plans pour accélérer la reprise économique. Ils attendent de voir si les mesures mises en place depuis le début de l'année auront les effets bénéfiques escomptés. Une bonne partie de l'électorat est sans doute prête à attendre elle aussi ce bilan avant de refaire une croix sur un bulletin de vote.

Brigitte Breton

\*\*\*\*\*

## **Le Soleil, 6 mai 2009 - Ignatieff «emprunte» ses élections**

Premier lancer de Michael Ignatieff dans la mare politique à la suite de sa confirmation comme chef du Parti libéral, premier point d'interrogation : pourquoi emprunter le prétexte des prochaines élections au Bloc et au NPD?

Samedi, selon la version écrite de son discours d'acceptation, M. Ignatieff lançait en une courte phrase la bataille de l'assurance emploi en disant que «nous avons besoin de critères nationaux d'admissibilité» à ce programme.

Le lendemain, coup d'éclat, il chiffre ce critère : 360 heures, ou neuf semaines de travail à temps complet, suffiront pour que les futurs chômeurs reçoivent de l'aide.

Si le gouvernement ne change pas les règles du jeu, tant pis pour lui. Peut-être que les libéraux le renverseront dès qu'ils auront un programme électoral à offrir, soit en juin.

Désarçonner la galerie des commentateurs n'est pas en soi un défaut, pour un chef politique. Mais le leader du PLC a tenté par tous les moyens pendant son intérim de recentrer son parti gauchisé par Stéphane Dion.

Pourquoi ce virage inattendu, assorti d'une menace d'élections au milieu de juillet, au moment où les électeurs n'en veulent surtout pas? Mystère.

Évidemment, Stephen Harper et son gouvernement envoient promener les libéraux : un, ils n'ont pas les politiques sociales particulièrement à coeur; deux, ils ont déjà trop dépensé au goût de leurs électeurs; trois, une grande partie de cet argent irait aux travailleurs de l'Ontario, qui de toute manière ne votent pas pour eux.

Les bloquistes se font une joie, eux, de renvoyer les libéraux à leur passé, sans oublier que Paul Martin a mis le grappin sur les surplus de la caisse de l'assurance emploi.

Quoi de mieux alors que de distribuer, comme ils l'ont fait hier, une lettre de Jean Chrétien datant de 1993, un message adressé au regroupement Action chômage Kamouraska et promettant de corriger les erreurs de Brian Mulroney?

Dans l'esprit de Gilles Duceppe, les libéraux pleurent sur le sort des chômeurs avant les élections, puis sabrent encore plus leurs bénéficiaires une fois au pouvoir.

M. Duceppe n'a pas pu résister, et je le comprends : ses questions, hier, s'adressaient dans les faits à son nouvel adversaire numéro un, M. Ignatieff lui-même.

Autant M. Harper semble enregistrer des points en rappelant sans cesse le petit mot de son rival sur les hausses de taxes inévitables - c'est vrai, mais il ne fallait pas le dire face à des conservateurs portés sur la démagogie -, autant le chef du Bloc peut jouer la carte de l'assurance emploi.

M. Duceppe peut prendre la pole position sans aucune gêne dans ce dossier : son parti a présenté la semaine dernière un plan détaillé de réforme de l'assurance emploi dont le seuil de 360 heures n'est qu'un des volets.

Avait-il pressenti quelque chose dans le collimateur libéral? Je vous épargne les détails, mais plusieurs économistes, et pas seulement ceux que cite le Bloc, soutiennent que l'aide aux chômeurs bénéficie doublement à la société : il revient directement dans le circuit économique et maintient la confiance de ces «consommateurs».

Le NPD a lui aussi appuyé sur la détente avant M. Ignatieff en faisant adopter par les Communes, le 5 mars dernier, une motion introduisant la norme de 360 heures avec l'appui des deux autres partis d'opposition.

Les conservateurs ont voté contre, mais le gouvernement n'est pas tombé, la question de confiance n'étant pas posée. Elle le sera, la prochaine fois, mais croyez-vous à des élections le 13 juillet?

Le ministre des Finances, Jim Flaherty, se dit maintenant à l'écoute. Ce qui répond à la question, et tant pis pour l'«emprunt» de M. Ignatieff.

Raymond Giroux

\*\*\*\*\*

### **Le Devoir, 6 mai 2009 - Le test du réel**

Michael Ignatieff sait inspirer ses troupes en leur parlant de ses valeurs, de ses principes et de sa vision d'avenir. Il semble toutefois avoir deux difficultés quand vient le temps de traduire ses idées en mesures concrètes. Soit il lui faut un temps étonnamment long pour accoucher d'une proposition précise mais relativement simple, comme le critère uniforme d'éligibilité à l'assurance-emploi, soit il est à la fois ambitieux et général, ce qui lui permet d'éviter de gros détails difficiles, mais donne l'impression à l'occasion qu'il n'a pas encore trouvé la façon concrète de les surmonter. Comme dans le cas de son projet de société du savoir.

Prenons la première difficulté. Il n'est pas farfelu, bien au contraire, de demander qu'en ces temps de crise, les salariés qui perdent leur emploi puissent avoir droit à l'assurance-emploi après avoir travaillé 360 heures, peu importe où ils vivent au Canada. M. Ignatieff n'est pas le premier à le demander. En fait, il est le dernier.

Il n'en a pas fait une condition pour approuver le budget à la fin de janvier. Ses critères étaient plus vagues. Il fallait, dit-il, venir en aide aux personnes plus vulnérables, investir dans les infrastructures et dans la formation des travailleurs, protéger les emplois d'aujourd'hui et créer ceux de demain. Puis, quand le budget a été présenté, il n'a rien exigé de plus que des rapports d'étapes plus étoffés que ce que prévoyait le ministre des Finances.

Au tout début de février, ce n'est donc pas son parti, mais la députée néo-démocrate Carol Hughes qui a présenté un projet de loi sur l'assurance-emploi imposant un critère de 360 heures, projet dont la deuxième lecture commence demain. Toujours au début de février, le député bloquiste Yves Lessard présentait à son tour un projet de loi reprenant, entre autres, le critère des 360 heures. Aucun député libéral n'a fait le même geste par la suite.

Il s'est maintenant écoulé trois mois depuis le dépôt du projet de Mme Hughes. Tout ce que M. Ignatieff a trouvé à y ajouter est une demande pour que le gouvernement «amorce une étude indépendante du régime d'assurance-emploi afin de présenter un projet de réforme concret avant que la Chambre ne suspende ses travaux en juin».

Le chef libéral ne veut pas d'une réforme à la pièce, ce qui est sage, mais faire croire qu'un tel examen puisse se faire en un seul mois relève du mirage. Le plus étonnant est qu'il lui ait fallu trois mois pour accoucher de cette idée et pour se rallier à la demande d'un critère uniforme de 360

heures. Mieux vaut tard que jamais, diront certains, d'autant plus qu'en transformant cette requête en ultimatum, le chef de l'opposition officielle lui donne un poids politique que ne peuvent avoir les projets de loi de députés.

\*\*

L'autre difficulté de Michael Ignatieff découle de sa propension à se vouloir visionnaire, mais avare de détails. C'est le cas de son projet de société du savoir. On ne peut savoir, pour l'instant, s'il a pleinement mesuré les risques qui y sont associés.

Après des années de gouvernement clientéliste, peu de gens vont lui reprocher de souhaiter ancrer son programme politique dans une vision à long terme. Et rêver d'une société du savoir correspond aux exigences de l'époque actuelle. Tout est dans le «comment» cependant, et c'est là que ça se corse. En particulier, dans une fédération comme le Canada.

Selon Michael Ignatieff, une société du savoir suppose qu'on s'intéresse à la petite enfance et aux garderies, à l'accès à l'éducation supérieure, à la lutte contre l'analphabétisme, à la formation de la main-d'oeuvre, à l'éducation continue, à la reconnaissance des diplômes étrangers, à la recherche scientifique et à la culture. Le portrait est juste, mais là où le chef libéral se trompe, c'est lorsqu'il présente le gouvernement fédéral comme le principal architecte de ce chantier. La majorité des sujets qu'il mentionne relèvent de la compétence des provinces.

Dans son discours de samedi, il ne l'a jamais relevé. En conférence de presse, dimanche, il s'est défendu de vouloir s'ingérer, mais non sans un bémol bien audible. «Parfois, la responsabilité est provinciale, je veux bien, mais d'avoir un plan d'action national, ça, c'est un rôle essentiel du gouvernement fédéral. C'est un travail d'inspiration, un travail de concertation. Ce n'est pas un travail d'ingérence.» Ses futures promesses électorales seront quand même ciblées, précises et chiffrées. Il le dit lui-même. Comment compte-t-il les respecter s'il n'en a pas la maîtrise d'oeuvre?

L'éducation est la chasse la mieux gardée des provinces, du Québec au premier chef. Plusieurs provinces se méfient aussi de tout ce qui ressemble à un programme à frais partagés depuis les compressions unilatérales de Paul Martin, en 1995, dans les transferts destinés à la santé, à l'aide sociale et à l'éducation postsecondaire. D'ailleurs, les fonds pour l'éducation supérieure n'ont toujours pas été restaurés, et on peut s'attendre à ce que ce soit la première exigence des provinces.

Le projet de Michael Ignatieff va se préciser, mais il devra être accompagné, pour être crédible, d'une véritable réflexion sur le fédéralisme canadien et les relations fédérales-provinciales. C'est à ce moment-là qu'on saura si, oui ou non, il croit, comme nombre de fonctionnaires et de politiciens fédéraux, qu'«Ottawa knows best», qu'il sait tout mieux que quiconque, surtout les provinces.

Manon Cornellier

\*\*\*\*\*

## **La Presse Canadienne, 6 mai 2009 - Le ministre Flaherty doit répondre aux critiques de son épouse**

Le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, a dû réagir mardi aux critiques de sa femme, la députée provinciale de l'Ontario Christine Elliott, sur le régime d'assurance-emploi.

Mme Elliott, qui aspire à prendre la tête du Parti conservateur provincial, soutient que le régime est injuste envers l'Ontario et que la province devrait songer à s'en retirer.

Selon elle, 30 pour cent des travailleurs au chômage en Ontario reçoivent des prestations d'assurance-emploi, contre 58 pour cent dans les autres provinces.

Elle avance que les travailleurs qui ont cotisé au régime fédéral en période de prospérité devraient pouvoir en profiter en période de vaches maigres.

Mais M. Flaherty, qui a éludé les demandes de l'opposition en faveur d'une bonification du régime, a dit que le gouvernement de Stephen Harper a déjà consacré des milliards de dollars à l'amélioration du programme d'assurance-emploi.

Le gouvernement a prolongé la durée des prestations de cinq semaines, tout en gelant les taux de cotisation et en augmentant les programmes de formation, a-t-il fait valoir.

Interrogé sur les critiques de la députée provinciale, il a admis, en rougissant et en riant, qu'il arrivait que lui et sa femme soient «d'accord pour être en désaccord». En tant qu'élus, c'était à prévoir, a-t-il souligné, ajoutant que les deux membres du couple sont «des gens émancipés» et qu'ils ont chacun leurs propres positions politiques.

\*\*\*\*\*

## **L'Express (Drummondville), 5 mai 2009 - La CSN y va de ses propositions pour faire face à la crise, dont celle sur la bonification du régime d'assurance-emploi**

Profitant de la tenue de la Fête internationale des travailleuses et travailleurs, le vendredi 1er mai, deux membres de l'exécutif du Conseil central du Cœur du Québec-CSN, Michel Angers et Renée Levasseur, respectivement président et vice-présidente, ont rencontré les représentants de la presse drummondvilloise pour leur parler de la signification de cette célébration, principalement dans ce contexte de crise économique.

M. Angers et Mme Levasseur ont d'ailleurs et surtout misé sur cette rencontre pour faire connaître une série de propositions émanant de la CSN pour aider l'ensemble de la collectivité à traverser cette crise.

C'est sous le thème significatif «Sortie de crise, le monde d'abord!» qu'ont été élaborées ces

propositions, près d'une quarantaine en tout.

Les propositions faisant partie de cet énoncé ont d'ailleurs été bonifiées par les membres de cette centrale syndicale, principalement lors des diverses assemblées générales régionales au cours desquelles on leur a soumis les grandes lignes de ce projet comportant cinq thèmes.

Ces thèmes ont été identifiés de la façon suivante: Pour un plan d'investissement social, Pour un marché du travail tourné vers l'avenir, Pour contribuer à la relance économique et contrer la paralysie financière, Pour réglementer le capitalisme financier et Agir maintenant pour un développement soutenable.

D'ailleurs, Renée Levasseur et Michel Angers, ont fait savoir qu'ils demeurent disponibles pour aller développer ces propositions auprès des syndicats de base, si leur contribution est requise par leurs dirigeants.

### **La priorité: l'assurance-emploi**

Pour un, M. Angers a indiqué que si chacune des propositions formulée mérite d'être considérée par le ou les gouvernements à laquelle on la destine, la plus pressante est celle que l'on trouve en tête de liste concernant le régime d'assurance-emploi.

«Face à la récession, nous croyons que la mesure bénéfique la plus urgente que le gouvernement fédéral pourrait mettre en œuvre serait la bonification de l'actuel régime d'assurance-emploi», a plaidé le président du conseil central Cœur du Québec en faisant valoir l'effet multiplicateur d'une modification des prestations de ce régime.

De fait, la CSN et les autres organismes syndicaux et communautaires réunis dans la Coalition des Sans-chemise demandent l'amélioration immédiate du régime d'assurance-emploi en facilitant l'accès aux prestations et en augmentant le niveau des dites prestations.

Pour les deux porte-parole syndicaux, il ne fait pas de doute que l'assurance-emploi pourrait devenir un levier économique de première importance, dépassant même, selon eux, d'autres mesures comme celles d'une baisse d'impôt sur le revenu, d'une taxe sur la consommation ou même d'investissements en infrastructures.

«Nous estimons que l'impact d'une telle mesure est quasi instantané car les sommes sont déboursées immédiatement et localement pour nourrir la famille, payer les factures, vêtir les enfants. De plus, c'est toute l'économie locale et celle d'une région entière qui se ressentiront des effets ou non à des prestations d'assurance-emploi», ont exposé M. Angers et Mme Levasseur en réitérant qu'il n'y a pas de mesure ciblée plus efficace d'un point de vue économique que l'amélioration du régime d'assurance-emploi.

Selon les chiffres comptabilisés par la CSN, il est d'ailleurs faux de prétendre, comme le fait le gouvernement fédéral, que 82,7% des demandeurs ont accès à ces prestations, puisque si l'on y ajoute ceux et celles qui sont jugées non conformes, ce n'est que 461 chômeurs par tranche de

1000 qui ont droit aux prestations.

«Il faut que le gouvernement cesse de jouer avec les chiffres et qu'il pense plutôt à offrir à ceux et celles qui perdent leur emploi un soutien réel, concret et véritable. C'est le rôle du régime d'assurance-emploi qui doit être amélioré dans les plus brefs délais», ont réclamé les deux porte-parole.

Ils en ont profité pour annoncer que des représentants de la Coalition des Sans-chemise s'adresseront au cours des prochains jours aux décideurs, gens d'affaires et employeurs de notre milieu pour qu'ils appuient à leur tour les revendications des travailleurs en ce sens.

De fait, on leur demandera de signer une pétition réclamant une amélioration importante de l'accessibilité au régime, l'augmentation du taux de prestations ainsi que l'abolition du délai de carence.

Gérard Martin